COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 février 2019 **n°23**

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHLIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN,, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12):
C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS
AF. BOURAT mandante a pour mandataire M. RABUSSIER
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
K.WEINLAND mandante a pour mandataire F. MERY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ
C. PAILLER mandant a pour mandataire G. MICHAUD
E. FARHAT mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire

EXCUSES (1) :
A. LAURENDEAU

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre Abelin

OBJET : Vœu relatif au soutien à l'IUT

Avec ses trois départements : mesures physiques, réseaux et télécommunications, technique de commercialisation, ses formations en licence professionnelle, le site de Châtellerault de l'IUT Poitiers-Niort-Châtellerault accueille en cette rentrée, près de 400 étudiants qui optent pour ce type de formation, notamment pour ses stages et son ouverture aux milieux professionnels.

En effet, le site de Châtellerault de l'IUT a affirmé dès sa création une spécificité : sa volonté de travailler en lien étroit avec les entreprises du bassin économique et industriel local.

Cette orientation initiale a depuis longtemps fait ses preuves puisque cet établissement a su se développer, trouver son équilibre et prouver un véritable dynamisme, qu'il s'agisse des formations initiales ou des formations par alternance.

Or, des réductions d'heures très importantes ont été envisagées pour les différents départements de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault.

L'ensemble du conseil municipal est aujourd'hui soucieux de l'avenir de l'IUT de Châtellerault et du maintien de sa spécificité et de son attractivité, aussi il défend le maintien de ces heures à court, moyen et long termes.

En effet, le département IUT est essentiel pour l'avenir de la commune et pour continuer à en assurer l'attractivité, complémentaire aux autres formations du territoire.

"Acquitté en PREFECTURE le:" 08/02/2019

Le conseil municipal va à ce titre demander une réunion avec le directeur de l'IUT pour lui confirmer son engagement au maintien de ces heures complémentaires, indispensables pour la qualité de l'enseignement.

C'est pourquoi le conseil municipal décide de marquer fortement son soutien au site de de l'IUT à Châtellerault .

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Publié à la mairie, le 8 FEV 2019

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

"Acquitté en PREFECTURE le:" 08/02/2019